



## Rupture CDD et complémentaire

Par **Driesbach celine**, le **19/04/2019** à **20:45**

Bonjour, d'un commun accord avec mon patron j'aurais dû signer ma rupture de contrat le 19/04/19.

À la dernière minute j'ai reçu un message de sa part en me disant que ça allait annuler.

Il me demandait de lui ramener les 100€ de fond de roulements.

Je lui ai dit qu'il devait me les retirer de mon solde de tout compte, il n'a pas voulu car il n'a pas l'intention de me donner mon solde de tout compte.

C'est moi-même qui ai dû aller chercher le formulaire sur internet pour la rupture de contrat car lui ne voulait pas et m'a dit de me débrouiller.

Par ailleurs j'ai reçu un courrier de la pro BTP me disant que mon patron m'a retiré de la complémentaire.

Actuellement je suis en arrêt pour dépression.

Pourriez-vous me dire quelle recours je peux avoir ? Merci d'avance.

Par **morobar**, le **20/04/2019** à **08:44**

Bonjour,

Vous n'avez aucun recours, vous êtes liée par un CDD jusqu'à l'expiration de celui-ci.

Actuellement vous êtes en situation de détournement de fonds.

J'ignore quel formulaire vous avez recherché sur Internet, certainement un modèle de lettre, car cette procédure n'est pas réglementée.

Par **Driesbach celine**, le **20/04/2019** à **09:23**

Mon patron ma demander d aller moi même chercher le formulaire pour rupture de CDD sur internet.

Normalement c'est à lui de faire les papiers ?.

Il veut me faire signé une rupture de CDD d un commun accord sans me donner le solde de tout compte.

J aurais du signé la rupture hier et il n'a plus voulu le faire.

Sachant qu'il savait très bien que la semaine prochaine j avait du travail en intérim.

Je suis épileptique et appareillé la nuit.

Mon patron ma dit....je ne me fait plus chier avec des personnes malades.

En ce qui concerne les 100€ de fond de roulement je sais très bien que si je lui donne je n aurais pas mon solde de tout compte c est pour cela que je lui ai demandé de les déduire du solde de tout compte.

Et apparemment il n'a pas le droit de m arrêté ma complémentaire alors que je suis toujours salarié chez lui

Par **Driesbach celine**, le **20/04/2019** à **09:25**

Je tiens à préciser que mon patron était d accord pour rupture de CDD d un commun accord